

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances - Répartition des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment Floréal à Frontenex – Abrogation de la délibération n°16 du 5 mars 2026

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 novembre 2020 approuvant la répartition des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment EHPAD « Floréal » de Frontenex, Résidence Autonomie de Frontenex, SAAD et SSIAD (secteur Frontenex) et ESAD,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 20 février 2025 approuvant la convention d'occupation temporaire du domaine public entre le CIAS Arlysère et la Maison des Réseaux de Santé de Savoie (MRSS) de l'EHPAD Floréal à Frontenex,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 30 septembre 2025 approuvant la répartition des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment Floréal à Frontenex et abrogeant la délibération n°07 du 19 novembre 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 5 mars 2026 approuvant la répartition des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment Floréal à Frontenex et abrogeant la délibération n°15 du 30 septembre 2025,

Depuis le transfert de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, le CIAS Arlysère est propriétaire du bâtiment situé à Frontenex où se trouvent les locaux de l'EHPAD « Floréal », les services du Pôle domicile et un espace occupé par un service privé.

Chaque année, des refacturations des charges supportées par le Budget principal et le Budget annexe de l'EHPAD seront effectuées :

- du Budget principal aux budgets annexes (EHPAD Arlysère et SAD Mixte) : charges de l'emprunt (capital et intérêt) ;
- du Budget annexe EHPAD Arlysère au Budget principal et au Budget annexe SAD mixte : charges à caractère général.

Pour cela, un état des charges annuelles supportées par chaque budget sera produit afin de les facturer aux services utilisateurs des locaux selon la clé de répartition ci-dessous :

Services	Superficie en m²	Répartition en %
EHPAD Frontenex	4 760	89.6
SAD Mixte (ex SSIAD)	333	6.3
SAD Mixte - CRT	200	3.8
BP CIAS - Service Animation	17	0.3
Sous total (hors service privé)	5 310	100
Service privé (délibération du 20 février 2025)	40	Selon convention occupation
TOTAL	5 350	

Ces refacturations ne concernent pas le « service privé ». Une contribution aux charges de fonctionnement du bâtiment étant prévue dans la convention d'occupation temporaire du domaine public signée avec l'occupant.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **abroge la délibération n°16 du 5 mars 2026 ;**
- **approuve la répartition de l'ensemble des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment comme indiquées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

